

Article 21 du Règlement

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE DES TRANSPORTS N'INTERVIENT PAS EN VUE D'EMPÊCHER LA FERMETURE DES ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, jeudi dernier, la société de la Couronne Ports Canada comparaisait devant le Comité permanent des transports. A un certain moment, la discussion a porté sur le port de Churchill au Manitoba. Selon les autorités de Ports Canada, le port de Churchill n'était pas rentable, et s'il n'en avait été que d'elles, le port serait fermé.

Mais le ministre des Transports (M. Crosbie) s'est interposé et a ordonné à Ports Canada de maintenir les installations de Churchill. Bravo! Car le port représente l'activité économique première de cette région du Manitoba.

Comment se fait-il que ce même ministre refuse d'intervenir à Moncton et empêcher la fermeture des Ateliers du CN, une société de la Couronne, pour sauver 1 000 emplois? Voilà un exemple frappant de la façon dont ce gouvernement et ses ministres se comportent vis-à-vis de la région de l'Atlantique. Ils nous ont laissés aller à la dérive.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS DE GRAIN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, malgré les vastes programmes de subventions agricoles et de promotion des exportations qui existent dans la CEE et aux États-Unis, la part canadienne du commerce mondial du grain continue d'augmenter. Au cours de l'année écoulée, le Canada a en fait augmenté de 1,5 p. 100 sa part des ventes mondiales de blé.

Il y a deux raisons à cela: tout d'abord, la haute qualité de notre blé canadien, qui le fait demander et, deuxièmement, le travail remarquable accompli par la Commission canadienne du blé dans la commercialisation du grain canadien sur des marchés internationaux férocelement compétitifs et parfois hostiles.

Le Conseil international du blé a prévu que la part canadienne du marché mondial du blé allait même encore augmenter en 1987, passant de 19,8 à 21,5 p. 100.

Il est clair qu'il faut féliciter la Commission canadienne du blé pour l'effort de commercialisation qu'elle réussit. Il y a également lieu de féliciter le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) pour les initiatives qu'il prend aussi bien pour trouver des solutions aux guerres internationales des céréales que pour conserver et accroître les débouchés canadiens.

* * *

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

LA PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE LOI SUR L'APPLICATION EXTRACÔTIÈRE DES LOIS CANADIENNES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, il y a beaucoup plus d'un an que le secrétaire d'État aux

Affaires extérieures (M. Clark), suite au transit du *Polar Sea*, a annoncé une série de mesures ayant pour but de protéger et de renforcer la souveraineté canadienne sur nos régions arctiques. Au tout premier rang de ces initiatives figurait le projet de loi C-104 concernant l'application extracôtière des lois canadiennes, présenté en avril 1986. Ce texte aurait confirmé la compétence canadienne sur la zone obtenue en tirant des droites autour des îles de l'archipel arctique.

Le projet de loi C-104 s'est éteint au *Feuilleton* en juin dernier, et il n'a pas encore été représenté. Que lui est-il arrivé? Pourquoi n'a-t-il pas été présenté à nouveau? Ceux d'entre nous qui éprouvent un intérêt suivi pour ces questions aimeraient certainement connaître les raisons de ce retard.

* * *

• (1410)

LE LOGEMENT

ON DEMANDE DE FAVORISER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le dimanche 11 janvier dans ma circonscription le premier coup de pioche a été donné sur le chantier d'un nouvel ensemble de logements coopératifs, le *Tamil Co-operative Homes*. Le projet avait heureusement été approuvé avant que le gouvernement ne revienne sur sa promesse de fournir 5 000 nouveaux logements dans le cadre de son nouveau programme de logement coopératif.

Le logement coopératif contribue pour une bonne part à résoudre les problèmes de logement des Canadiens. C'est une formule économique et souple pouvant répondre aux besoins particuliers des personnes âgées, des familles avec enfants et des personnes handicapées. Au lieu de réduire son soutien à la formule du logement coopératif, le gouvernement devrait réfléchir sérieusement au problème et montrer aux Canadiens qu'il veut vraiment venir en aide aux milliers de personnes qui ont besoin d'un logement convenable à prix abordable.

* * *

[Français]

LA JEUNESSE

L'IMPACT DE DÉFI '87

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, dernièrement le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) annonçait que notre gouvernement engagerait des crédits de l'ordre de 180 millions de dollars au titre de Défi '87. Cette initiative de notre gouvernement est importante pour nos jeunes. L'an dernier, seulement dans la circonscription de Labelle, Défi '86 a créé 335 emplois et a représenté des investissements de 535 000 \$. Dans la circonscription de Labelle, c'est vital pour les jeunes, qui veulent poursuivre leurs études, de travailler durant la période estivale. Habitant loin des grands centres, ils doivent souvent s'exiler et se suffire à eux-mêmes. Défi '87 est donc un exemple concret d'initiative que notre gouvernement a mise de l'avant pour améliorer la situation de l'emploi chez les jeunes. D'ailleurs, même en période de restrictions budgétaires, notre gouvernement est conscient que l'avenir du